



Parcelle accueil d'un camping

Par **poulette3234**, le **25/07/2012 à 18:06**

Bonjour,
nous venons de reprendre un petit camping et nous allons faire la demande d'un classement pour 3 étoiles après avoir fait de nombreux travaux. Le permis d'aménager du camping est bon et nous sommes classés en uAt (touristique). Seul l'accueil n'est pas situé en zone uAt mais en zone N avec un permis de construire à l'appui. Les organismes de classement nous disent qu'il faut absolument que l'accueil soit situé sur une zone touristique ce dont nous doutons fortement (les classements étant confiés à des organismes privés que nous payont à chaque demande de classement). Merci d'avance pour les réponses données.